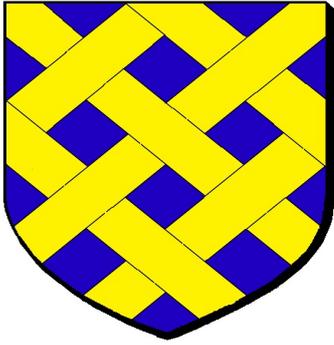
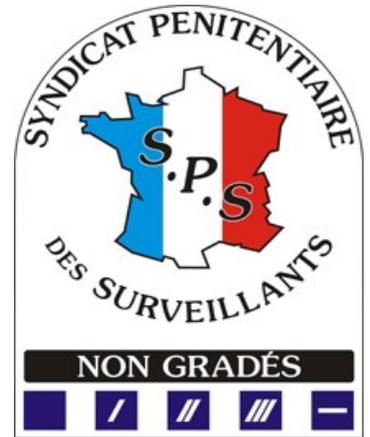


Joux-La-Ville Surveillant(e)s brigadiers



Non-Gradé(e)s



## Le moulin à vent

Ce dimanche 16 octobre à la suite de l'appel d'une famille de son retard le gradé roulement propose à ce détenu le déplacement de son parloir l'après-midi. Mais où va ton ?  
Nous ne sommes pas à leur disposition ?

Ce n'était qu'un début, continuons la débâcle !

L'agent PEP1 détecte un téléphone portable dans les sacs d'une visiteuse.

A ce moment-là, on s'attend tous au permis de visite suspendu et au parloir annulé. Eh bien non !!!

Au motif d'un détenu difficile l'officier décide de donner un avertissement à la famille et autorise le parloir.

Le SPS tient à rappeler à notre cher officier que l'introduction d'objets interdits entraîne l'annulation du parloir conformément à la NDS et que cette note d'application stricte n'a pas le droit à interprétation.

Le SPS félicite l'agent PEP1 pour son professionnalisme et la découverte de ce téléphone.

Le SPS ne félicite pas l'officier de permanence qui a laissé entrer la famille malgré l'accès interdit de ce téléphone.

Le bureau local, le 22 octobre 2022

sps.jouxlaville@gmail.com